Image not found or type unknown

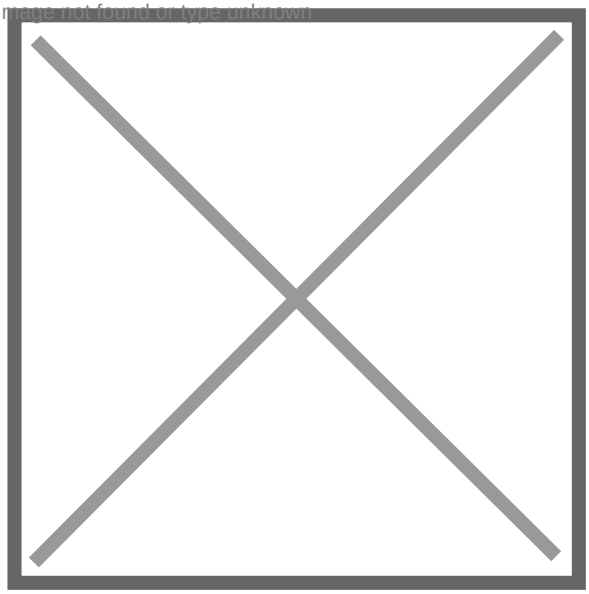

Lait nourrisson périmé depuis + 1 an

Par **Suhintha**, le **26/06/2018** à **23:50**

Bonjour,

J'ai acheté du Lait xxxxxx 2eme âge chez xxxxxx drive.
Après avoir consommé ma fille a été malade.
Par curiosité, j'ai regardé la péremption et ce lait est donc périmé depuis 28 février 2017 soit plus d'1 an et 4 mois.

Résultat ma fille a été malade : vomissement, douleur abdo.
Aujourd'hui elle refuse de prendre du lait.
Depuis cette situation nous sommes perturbés et très inquiets pour notre fille.

Qu'est-ce que je peux faire contre le commerçant ?
Quel droit nous les consommateurs pouvons appliquer ?
Quels conseils ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **27/06/2018** à **07:49**

Bonjour,

Sans vouloir mettre en cause votre récit, le commerçant pourra toujours répondre qu'il vous a livré du lait non périmé mais que vous avez utilisé un lait acheté il y a plus d'1 an et 4 mois.
Ce sera à vous de prouver :

- que ce lait vient bien de chez lui,
- qu'il vous bien été livré dans votre commande du ...
- que le lait était déjà périmé lorsque vous avez pris possession de cette commande.

Votre erreur est que vous n'avez pas vérifié, lors de la réception de cette commande, votre livraison et les date de limites de vente, voire de limite de consommation, sur les produits périssables.

Voyez donc un avocat.

Vous pouvez aussi signaler ce fait aux services d'hygiène de la préfecture ainsi qu'aux services de la concurrence et de la répression des fraudes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés